



ARRETE 22/49

Portant règlementation de la circulation Pour travaux sur mise en séparatif de réseaux et renouvellement ainsi que la reprise des enrobés « Route des Granges » et « route des chambrettes »

Le Maire de la commune de Le Lyaud,

VU le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2213-1 et L2213-2 ;

VU l'article R411-8 du Code de la Route relatif aux pouvoirs des maires en matière de circulation ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise EMC TP SAS, représentée par Lionel BALISTRERI conjointement avec l'entreprise COLAS ;

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser de mise en séparatif de réseaux et renouvellement ainsi que la reprise des enrobés « Route des Granges » et « route des chambrettes »;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers de la route que pour les personnes en charge des travaux,

CONSIDÉRANT que, dans ces conditions, il y a lieu d'interdire la circulation Route des Granges et route des Chambrettes ;

ARRETE

Article 1er :

A partir du 26/07/2022, pendant une durée de 15 jours calendaires, la circulation sera interdite sur la route des Granges et route des chambrettes ;

Article 2 :

Cette restriction ne concerne pas les véhicules amenés à intervenir sur le chantier, et les services de secours et d'incendie.

Article 3 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'Entreprise EMC TP SAS conjointement avec l'entreprise COLAS, chargées de l'exécution des travaux, qui seront tenues d'entretenir sous leur responsabilité la signalisation et le balisage diurne et nocturne approprié à l'état du chantier.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le chantier pendant toute la durée de celui-ci. Ampliation du présent arrêté adressé à :

- Brigade de Gendarmerie de DOUVAINE,
- Entreprise EMC TP SAS
- Entreprise COLAS
- SAMU,
- THONON AGGLOMERATION,
- SAT.

Fait à Le Lyaud, le 26 juillet 2022.

L'Adjoint au Maire,
Hubert Dubouloz

